



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 Mai 2023 à 19 H**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	21

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Aurélie GROSSO, Marie-Line MICHELOTTI, Patrick URAS, Michel ROUSSIER, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 55/23 –

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté du compte du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Les résultats ont été constatés et affectés lors du Conseil Municipal du 6 avril. Or suite à une erreur matérielle, la mention du montant de l'excédent reporté (770 360,50 €) dans le préambule au tableau de la section d'investissement doit être rectifié.

La section de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 354 137, 76 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter
+ 87 706, 86 €	+ 266 430, 90 €	+ 354 137, 76 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 809 408,50 €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement 2021, comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter	Restes à réaliser
- 3 744, 28 €	+ 813 152, 78 €	+ 809 408, 50	- 39 048, 00 €
		+ 770 360, 50 €	

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget annexe de l'Abbaye de Silvacane,
 - Vu le Conseil d'Exploitation du 03/04/2023,
 - Vu l'avis de la Commission des Finances du 03/04/2023,
 - Vu la délibération n°40/23 affectant les résultats du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane en date du 6 avril 2023,
 - Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 mai 2023
- Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

RETIRE la délibération n°40/23 du 6 avril 2023.

CONSTATE les résultats 2022 comme évoqués.

AFFECTE LES RESULTATS

En section de fonctionnement : + 354 137, 76 € - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes

En section d'investissement : + 809 408,50 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

REPREND ces résultats au budget primitif 2023 de l'Abbaye de Silvacane

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

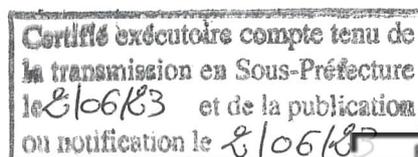
Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN



REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300843-20230525-DELIB_55_23